



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE DES CANTONS DE
GRIMAUDET DE SAINT-TROPEZ**
(Arrêté préfectoral du 29 septembre 1999)

REUNION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

26 MAI 2005

Etaient présents :

Jean Michel COUVE, Député Maire de SAINT TROPEZ, Président du syndicat.
Bernard ROLLAND, Maire de SAINTE MAXIME.
Louis FOUCHER, Maire de CAVALAIRE SUR MER, Président du Syndicat Mixte Golfe de Saint-Tropez et du Pays des Maures
Jacques SENEQUIER, Maire de COGOLIN, Président du SIDECM et du SIVOM du Pays des Maures.
Yvon ZERBONE, Maire de GASSIN.
Sylvie BRISSAUD, Adjointe au maire de LA CROIX VALMER.
Dominique CASTELLINO, 1^{ère} adjoint au maire de la GARDE FREINET.
François BERTOLLOTO, 1^{er} adjoint au maire de GRIMAUD.
Eliette MARDEL, 1^{ère} adjointe au Maire de COGOLIN.
Michel COURTIN, Adjoint au maire de RAMATUELLE.
Jacques LHERMITTE, Adjoint au maire de LA MOLE.
Jean MANSIAUX, Adjoint au maire du RAYOL CANADEL.
François MATTON, Adjoint au maire de GASSIN.
Michel SUDER, Adjoint au maire de SAINTE MAXIME.
Robert HENAFF, conseiller municipal de SAINT TROPEZ.
Rémy PADOVANI, conseiller municipal du PLAN DE LA TOUR.

Nicolas MORBE, D. D. E. / S. D. T. E.
Didier BAUDINO, D. D. E./ subdivision de Sainte-Maxime.
M. FLEURIOT, D. D. A. F.
Anne-Gaëlle COUSSEAU, Chargée de mission planification D.I.R.E.N. PACA.
Philippe BESSIERE, Représentant de la Direction des Services Fiscaux du VAR.
Philippe ROLLET, Chambre d'Agriculture du VAR.
Jean-Daniel TAVE, Chambre des Métiers du VAR.
Sylvie PARCINEAU, Service Etudes économiques de Chambre de Commerce et d'Industrie du VAR.
Adeline PADILLA, Service Etudes économiques de Chambre de Commerce et d'Industrie du VAR
Christian SEUGE, Secrétaire général de la Coordination des associations de sauvegarde du Golfe et de la Presqu'île de Saint-Tropez.
François REMOND, Coordination des associations de sauvegarde du Golfe et de la Presqu'île de Saint-Tropez.
Yvonne TRIAIS, Secrétaire Générale de l'Association Vivre dans la Presqu'île de Saint-Tropez.

Danièle DELL'OUA, Adjointe au maire de PIERREFEU DU VAR.
Gabriel UVERNET, Maire du Thoronet, Président du SCoT Cœur du VAR.
Véronique MORSETTI, chargée de mission SCoT de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.
Daniel DROZ-VINCENT, Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise.
Françoise DENIZET, Chargée de l'élaboration du SCoT Cœur du VAR - Plaine des Maures au Syndicat Mixte du SCoT Cœur du VAR.

Danièle TALPAERT, Directrice du SIVOM du Pays des Maures /Syndicat Mixte du Golfe de Saint-Tropez et du Pays des Maures.
Rémy BONASSE, Syndicat Intercommunal de la Giscle.
Jean-Philippe MORIN, SIVOM du Littoral de Maures – Observatoire Marin.
Aurore BONNAVENTURE, SIVOM du Littoral de Maures – Observatoire Marin.

Catherine DUPLAIX-SEGUIN, Directrice de l'Aménagement et de l'Urbanisme de Saint-Tropez.
Guy MARTIN, Directeur de Cabinet du maire de RAMATUELLE.
Alain LEBOUIC, Directeur de Cabinet du maire de GRIMAUD.
Jean-Paul LLAVADOR, Directeur du Syndicat du SCoT des Cantons de Grimaud et Saint-Tropez.
Cécilia BROVIA, Chargée d'études au Comité des Elus du Golfe de Saint-Tropez.

Après avoir accueilli les participants, **Jean Michel COUVE**, président du syndicat du SCoT, déclare ouverte la troisième réunion des personnes publiques associées dont l'objet est la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (P.A.D.D.) et les orientations du SCoT.

Il fait une brève rétrospective des étapes franchies depuis la création du syndicat intercommunal pour le schéma de cohérence territoriale des cantons de GRIMAUD et de SAINT-TROPEZ.

Il passe la parole au directeur du syndicat pour la présentation du P.A.D.D et des Orientations en l'état des réflexions.

La maquette de la brochure de concertation qui présente le projet de SCoT est distribué à l'ensemble des personnes présentes.

Plusieurs questions sont alors posées.

- **LA MAITRISE DES RISQUES.**

La **Coordination** attire l'attention sur les risques auxquels le territoire est exposé.

L'association **Vivre dans la presqu'île** attire l'attention sur la pollution atmosphérique liée à la circulation automobile, sur la pollution marine causée par les

émissions des stations d'épuration et le gaspillage d'eau douce que cela représente dans un territoire qui subit de fréquentes sécheresses.

Elle s'interroge également sur les risques de pollution que peut engendrer la présence d'agriculture en forêt (utilisation de pesticides ?).

Les **maires de Sainte-Maxime et Gassin** font part de leurs avancées dans la réutilisation des eaux de station d'épuration pour l'arrosage des golfs.

Le Président indique que la prise en compte des risques est détaillée et sera précisée dans le document définitif (PADD et Orientations).

- **LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE.**

La Chambre d'agriculture met en évidence la nécessité d'instaurer une hiérarchie dans les programmes de développement de nouveaux espaces agricoles.

Le problème du logement des actifs agricoles est évoqué.

La DDAF explique qu'il faut bien distinguer les sièges d'exploitation agricole des lieux de logement des actifs qui ne doivent pas être les mêmes. Concernant l'implantation d'exploitation en forêt il conseille de bien réfléchir à la pertinence des espaces choisis, en fonction de leur valeur agricole.

Le Président argumente par le fait que ces implantations peuvent avoir des valeurs autres qu'agricole mais toutes aussi importantes.

La Coordination rappelle l'importance du rôle de l'agriculture dans la protection contre les incendies.

- **LA MAITRISE DE L'URBANISATION.**

L'adjoint de Ramatuelle confit que l'objectif de réduction de l'urbanisation est tellement ambitieux qu'il faudra adopter une démarche quasi malthusienne. Les PLU doivent être totalement figés. Il s'interroge sur la capacité des communes à atteindre l'objectif, au regard des programmes déjà lancés.

Le concept de concertation dans les sous bassins du territoire reste aussi encore flou.

Le Président explique qu'il s'agit de fonctionner en partenariat, en concertation pour la réalisation des opérations de logements pour actifs et sociaux.

Le Maire de Cogolin estime les objectifs de limitation de l'urbanisation et de partenariat intercommunal impossibles.

La DDE trouve les objectifs de logements sociaux timides.

Si l'on regarde les productions de ces dernières années ils sont ambitieux.

Le Maire de Sainte-Maxime rappelle les difficultés d'intervention compte tenu du marché de l'immobilier.

La DDE confirme la nécessité de construire des logements pour les actifs pour le maintien d'une dynamique économique, pour permettre l'installation d'entreprises.

Le Maire de Sainte-Maxime informe de son programme communal de construction de 87 logements pour actifs.

L'adjoint de Ramatuelle confirme la possibilité donnée aux élus d'instaurer dans les PLU des zones de logements sociaux qui font baisser le coût de l'immobilier.

La DDE estime très important la réalisation d'un Plan Local de l'Habitat intercommunal.

- **LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT.**

La DIREN informe de la mise en place prochaine d'une nouvelle réglementation qui imposera aux SCoT la réalisation d'une évaluation environnementale de l'exécution des documents d'urbanisme comme les SCoT (étude d'impact). Elle demande au syndicat d'y réfléchir.

Elle est intéressée par le lancement d'un Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM).

La DDE insiste sur l'importance de la prise en compte des risques.

Elle est intéressée par la réalisation d'un SMVM mais s'interroge sur les interférences avec le SCoT. Elle estime essentiel l'aboutissement du SCoT.

Elle demande que la carte des espaces naturels et remarquables soit précisée.

Concernant le SMVM le Président confirme l'importance de prendre en main ce dossier. En effet cela permettra d'appliquer la loi littoral dans son intégralité.

- **LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE.**

La CCIV est satisfaite des orientations concernant l'économie. Le SCoT répond aux attentes des entreprises. Elle s'interroge sur les moyens qui seront mis en œuvre pour parvenir aux objectifs. Elle espère que les entreprises seront associées à la démarche, notamment pour la qualification des zones. Elle aimerait une identité collective sur le territoire du SCoT.

Elle est contre l'idée d'autoriser la construction de logements dans les zones d'activité.

- **LES AVIS DES SCOT VOISINS.**

Le Président du SCoT Cœur du Var est très intéressé par le projet du Golfe de Saint-Tropez. Il fait part du souhait des élus du Cœur du Var de voir chaque territoire de SCoT dont le Golfe de Saint-Tropez s'équiper d'un site de traitement des Déchets ménager.

Les représentants de la Dracénie informe de la quasi similitude des enjeux de leur territoire avec ceux du Golfe de Saint-Tropez : un développement avec un maintien de la qualité du cadre de vie. Il y a par contre des différences dans les moyens de mise en œuvre des orientations.

Ils demandent comment se fait la liaison avec les PLU.

Le Président explique que les PLU avancent conjointement au SCoT.

Les représentants de l'aire toulonnaise informe être moins avancés. Il confirme l'existence d'interdépendance et souhaite qu'une collaboration s'instaure pour prévenir des incohérences. Ils pensent que le développement durable se fera ensemble. Ils craignent des chacun rejette ses carences sur le territoire voisin. Ils espèrent que des tensions ne vont pas se créer lors de la réalisation des SCoT.

Le Président confirme l'importance de la pertinence territoriale. Il prend pour exemple le projet de Pays des Maures qui permettra de dépasser les frontières des SCoT, par la mise en place de conventions entre des communes de différents SCoT, pour la réalisation d'un projet de développement pertinent.

Il souligne que la deuxième concertation publique aura lieu cet été. L'arrêt du SCOT interviendra certainement à la rentrée de septembre-octobre pour une approbation à la fin de cette année.

Il remercie encore une fois l'assemblée de sa présence et de son travail et lève la séance.